

IV.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**LOI N°2002-10 du 21 Juin 2002**

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 20 février 2002 entre le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du Programme d'appui pour le Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

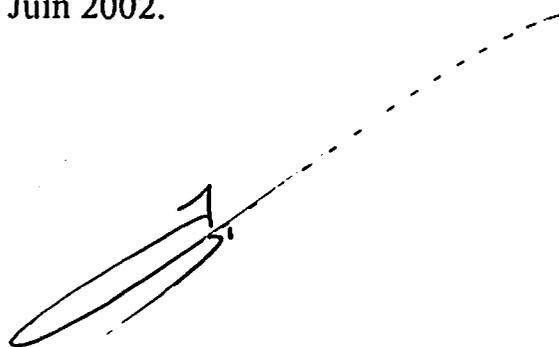
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de prêt n° 570 BJ d'un montant de sept millions huit cent cinquante mille (7. 850. 000) DTS soit sept milliards (7. 000 000 000) de francs CFA signé le 20 février 2002 entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du financement partiel du Programme d'Appui pour le Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Cotonou, le 21 Juin 2002.

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



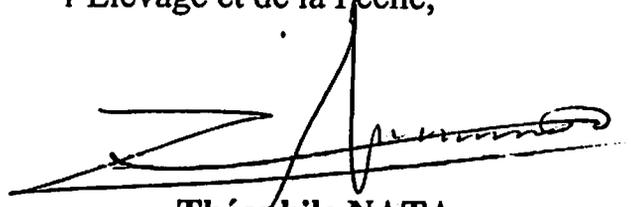
Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Agriculture, de  
l'Elevage et de la Pêche,



Théophile NATA.-

**Ampliations :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEP  
4 MFE AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3  
UAC- ENAM – FADESP 3 UNIPAR – FDSP 2 JO 1.